



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 15.04.2024

Numéro de publication: BH07-0000004383

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de Prévoyance de FEBEX SA en liquidation

Organisation concernée:

Fonds de Prévoyance de FEBEX SA en liquidation
CHE-109.791.733
c/o: Febex SA
route des Placettes 1
1880 Bex

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale du **Fonds de Prévoyance de FEBEX S.A. en liquidation**, dont le siège est à **Bex**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **8 avril 2024**, le transfert de la fortune de l'institution à la Caisse de retraite de Febex S.A. en liquidation conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, p.a. Febex S.A., En Bornuit, Case postale 189, 1880 Bex. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Approbation du transfert de la fortune du 8 avril 2024

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne